



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 28 novembre 2022 à 20h00
Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Nathalie GUENEZ, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Aurélie HUET, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO, Philippe CROMBOIS .

Absent excusé : Sylvain SAKALOWSKI – Stéphane HUCLIEZ (Procuration donnée à Yannick HERBET)

Tout d'abord l'assemblée adopte sans observation le compte-rendu de la réunion du 30 mai 2022.

A la demande de M. Le Maire, l'Assemblée autorise ensuite l'inscription à l'ordre du jour d'une question complémentaire concernant le mode de contribution aux charges de fonctionnement du SIAT Val du Riot.

1) Remplacement de Jean-Luc Fievet au sein du Conseil Municipal

M. Le Maire rappelle que lors de la séance du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal a installé Elodie DARTUS comme Conseillère Municipale en remplacement de M. FIEVET.

Cependant, cette dernière a informé quitter prochainement la commune pour des raisons professionnelles. Me DARTUS a donné sa lettre de démission immédiatement.

M. Le Maire indique qu'il a reçu dernièrement M. Stéphane Hucliez, suivant sur la liste « L'avenir ensemble ».

M Hucliez est un sportif de haut niveau et entraîneur international. Il n'est pas souvent disponible mais accepte de remplir les fonctions de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'installation de M. Hucliez dans ses fonctions de conseiller municipal.

2) Remplacement de Jean-Luc Fievet à diverses commissions municipales et au Conseil d'Administration d'ACTION (Association intercommunale pour l'Insertion Sociale, Professionnelle, Culturelle et de Loisirs)

M. Le Maire rappelle que M. Jean-Luc Fievet était membre des diverses commissions suivantes :

- Commission travaux (délibération 2020/027 du 08 juin 2020)
- Commission de contrôle des listes électorales (délibération 2020/024 du 8 juin 2020)
- Commission d'appel d'offres en tant que suppléant (délibération 2020/017 du 8 juin 2020)
- Conseil d'administration d' ACTION en tant que délégué suppléant (délibération 2020/022 du 8 juin 2020)

Il précise que M. Hucliez lui a indiqué lors de son entretien être volontaire pour remplir les différentes fonctions qu'occupait M. FIEVET.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Stéphane HUCLIEZ comme remplaçant de M. Jean-Luc Fievet pour intégrer ces diverses commissions et pour remplir les fonctions de délégué suppléant au sein du conseil d'administration d'ACTION.

3) Remplacement de Mme Félicie BOUTHEMY en tant que délégué titulaire du SIATUB

M. Le Maire indique que Mme Bouthemy lui a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de délégué du SIATUB pour la commune de Beauvois en Cambrésis par courrier en date du 22 septembre 2022.

Cette dernière évoque le manque de temps dû à son activité professionnelle.

M. Le Maire, également Président du SIATUB, tient à souligner qu'il a apprécié la démarche effectuée car cette dernière percevait une indemnité en tant que Vice-Présidente.

Lors de la dernière réunion de Conseil Syndical du SIATUB, M. Le Maire de Saint-Hilaire Lez-Cambrai a accepté de prendre les fonctions de Vice-Président sans indemnités car il ne reste que sa commune concernée par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Il explique qu'il y a lieu néanmoins de désigner un délégué qui représentera la commune au sein de cette instance.

Il pense que Mickaël Chrétien, chargé des fonctions d'urbanisme et d'habitat pour la commune de Beauvois, pourrait remplir cette fonction.

Ce dernier indique qu'il est volontaire pour être délégué du SIATUB.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mickaël Chrétien comme délégué du SIATUB en remplacement de Mme Bouthemy.

4) Adhésion de la commune d'Escaudoevres au SIVU Murs Mitoyens

M. Le Maire rappelle que la commune de Beauvois en Cambrésis est adhérente au SIVU « Murs mitoyens » par délibération du Conseil Municipal N°2020/042 du 22 juin 2020 pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les assemblées délibérantes des collectivités membres sont invitées à se prononcer pour toute nouvelle adhésion de commune à cet EPCI.

La commune d'Escaudoevres a sollicité son adhésion au Syndicat par délibération de Conseil Municipal du 07/09/2022.

Le SIVU Murs Mitoyens a accepté cette demande par délibération du 29 septembre 2022.

Sylvie Vermeil demande combien coûte cette adhésion pour la commune de Beauvois et combien de communes sont membres.

M. Le Maire répond que la commune de Beauvois paie environ 6000 euros par an et qu'il y a 84 communes membres à ce jour.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité favorablement pour cette nouvelle adhésion.

5) Contrat de maintenance de l'ascenseur du Centre Social l'Escale

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Beauvois en Cambrésis est signataire d'un contrat de maintenance avec la société OTIS à Marcq en Baroeul 340/4 avenue de La Marne depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cet ascenseur est tombé en panne au cours de l'année 2019.

Des devis ont été réalisés par la société OTIS et la société ASCENSIO ZI la platerie 20 rue des châteaux à Marcq en Baroeul. Cette dernière a procédé à la réparation de l'ascenseur pour un tarif moins cher que la société OTIS.

Guillaume Massart demande pourquoi la Société OTIS n'a pas réparé l'ascenseur depuis cette date.

M. Le Maire rappelle qu'il y a eu en 2019 un court-circuit au niveau de la carte électronique de l'ascenseur suite à une intervention de la SEM.

Otis devait isoler électriquement l'ascenseur mais ce travail n'a pas été effectué.

Ces deux structures se sont renvoyées mutuellement les responsabilités ce qui a engendré ce délai de réparation. La SEM a néanmoins pris en charge la réparation de ce sinistre.

Elle nous a également proposé un contrat de maintenance annuel de l'ascenseur pour un montant annuel de 1 512 euros TTC.

Pour information, la société OTIS effectuait cette prestation au tarif de 2 531.84 € pour l'année 2022.

Divers échanges avec la société OTIS nous ont conduit à procéder à la résiliation de ce contrat au 1^{er} juillet 2022 sans aucune pénalité.

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à souscrire le contrat proposé par la société ASCENSIO.

6) Changement du contrat de gaz au Centre Social.

Lors de l'établissement du nouveau marché public d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux auprès de Engie Cofely, le bureau d'étude a intégré le bâtiment du Centre Social dans notre nouveau contrat communal commençant le 1^{er} janvier 2022.

Les années précédentes, le Centre Social disposait d'un contrat autonome et réglait ses propres factures de gaz.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune a payé les consommations de gaz de ce bâtiment.

Marylise Balestrie indique qu'il est plus intéressant pour le Centre Social d'être inclus dans le contrat communal que de souscrire un contrat de manière autonome.

M. Le Maire propose de refacturer au Centre Social l'Escale les dépenses de gaz de ce bâtiment pendant la durée du marché.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition de M. Le Maire.

7) Reversement de la Taxe d'aménagement à la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C)

M. Le Maire donne lecture de l'article 109 de la loi de finance 2022 qui dispose que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire ».

Il informe que par délibération N2022/120 du 20 octobre 2022, les membres du Conseil Communautaire ont adopté :

- le principe de reversement de 10% de la part communale de la Taxe d'Aménagement hors zone d'activité, applicable sur la base de la Taxe d'Aménagement perçue en N-1 à compter du 1^{er} janvier 2023.

- le maintien du principe de reversement de 80% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération sur les zones d'activité économique.

Sylvie Vermeil demande combien rapporte la Taxe d'aménagement pour la commune.

M. Le Maire répond que ce montant est variable d'une année sur l'autre en fonction des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

-d'accepter le principe de reversement de 10% de la part communale de la Taxe d'Aménagement hors zone d'activité, applicable sur la base de la Taxe d'Aménagement perçue en N-1 à compter du 1^{er} janvier 2023.

-de maintenir le principe de reversement de 80% de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération sur les zones d'activité économique.

-d'autoriser M. Le Maire à signer la convention, les éventuels avenants fixant les modalités de reversement avec la CA2C.

-d'autoriser M. Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

8) Implantation d'un relais téléphonique Free Mobile : signature d'un bail de location.

La société Free Mobile a sollicité la commune de Beauvois en Cambrésis pour l'implantation d'un relais téléphonique sur le territoire communal.

Dans un premier temps, l'installation de ce relais dans le clocher de l'église est proposée à cette société.

Cependant, les équipes techniques Free Mobile ont jugé que ce site n'était pas approprié pour l'implantation de leur antenne relais.

Un second site appartenant à la commune leur est alors proposé : la parcelle cadastrée A953 au 13 rue Berthelot (derrière la Mairie).

Le site est validé par les équipes techniques pour l'implantation de l'antenne relais.

La société propose à la commune de Beauvois en Cambrésis de louer une surface de terrain d'environ 39.50 m² moyennant un loyer annuel de 3 000 euros net réévalué chaque année selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Virginie Delsarte demande s'il n'est pas possible de regrouper tous les opérateurs sur le même pylône près du stade de foot.

M. Le Maire précise que cette solution n'aurait pas permis à la commune de dégager un revenu supplémentaire pour la commune.

Sylvie Vermeil demande s'il y a des risques pour les riverains.

M. Le Maire précise qu'il a prévenu l'ensemble des riverains du projet et qu'il n'a pas eu de retour négatif. Les techniciens de cet opérateur ont fait des statistiques qui montrent qu'ils sont dans les normes imposées en France.

M. Le Maire tient à ajouter que si les membres du Conseil Municipal refusent cette installation, l'opérateur Free installera cette antenne dans une commune limitrophe.

Sylvie Vermeil demande si le bail est renouvelable tous les ans.

M. Le Maire répond que le bail est conclu pour une durée de 12 ans.

Les membres du Conseil Municipal autorisent par 18 voix pour et 1 contre (Virginie Delsarte)
M. Le Maire à signer le bail de location avec la société Free mobile pour l'implantation d'une antenne relais.

9) Demande de subventions pour l'aménagement des trottoirs le long du CD643

M. Le Maire rappelle que la réfection des trottoirs de la rue Victor Watremez (CD643) (de l'entrée de l'agglomération venant de Cambrai eu carrefour avec la rue Marcelin Berthelot) a été évoquée lors des précédents Conseils Municipaux.

Par délibération 2022-025 du 30 mai 2022, les membres du Conseil Municipal ont confié la maîtrise d'œuvre de ce projet au bureau d'étude Cible VRD.

Ce bureau d'étude a estimé l'ensemble des travaux à 828 000,00€ HT en incluant le changement des glissières de sécurité.

Selon le bureau d'étude cette estimation haute sera certainement revue à la baisse.

Diverses subventions peuvent être octroyées à la commune pour financer cette opération et diminuer le reste à charge pour la commune.

Il s'agit des subventions suivantes :

- DETR (Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux) octroyée par l'Etat.
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) octroyée par l'Etat.
- Répartition des produits des Amendes de Police octroyée par le Conseil Départemental du Nord.
- ADVB qualitatif (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) octroyée par le Conseil Départemental du Nord.
- ASRDA (Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération) par le Conseil Départemental du Nord.

Philippe Crombois demande s'il est opportun d'engager ses dépenses alors qu'il y a une problématique énergétique qui risque de s'aggraver.

M. Le Maire répond qu'il s'agit d'une promesse de campagne, qu'un devis a été réalisé il y a quelques années, que les prix sont en constante augmentation et qu'il faut bien avancer sur ce projet.

Philippe Crombois explique qu'il est régulièrement interpellé par des parents d'élève car les écoles sont un gouffre énergétique et les enfants ont froid ; Il aurait fallu commencer par rénover celles-ci avant la réfection des trottoirs. Dans les communes voisines les coûts énergétiques sont moins élevés. Il pense qu'il faudra à terme regrouper les élèves dans un seul bâtiment.

Mickaël Chrétien indique que les autres communes sont concernées aussi par la crise de l'énergie.

Guillaume Massart espère qu'à l'issue de la rénovation des trottoirs, il y aura un plan d'investissement pluriannuel pour la rénovation des écoles.

Après ces différents échanges, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à solliciter ces diverses subventions et à signer les conventions afférentes à ces demandes de financement avec les différents organismes.

10) Classe de neige 2023 : recrutement du personnel et participation des familles

M. Le Maire rappelle que par délibération 2022-044 du 19 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'organiser une classe de neige qui se rendra à Combloux (Haute Savoie) au Manoir des Brons du 20 mars au 31 mars 2023.

Pour la bonne marche de cette classe, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel chargé d'encadrer les enfants.

L'effectif prévisionnel du nombre d'élèves participant à ce voyage serait de 23, le recrutement de deux animateurs titulaires du BAFA et d'une enseignante s'avère nécessaire.

Pour rappel, en 2022, la participation des familles s'est élevée à 150 euros par enfant payable en 4 échéances respectives de 40€, 40€, 40€, et 30€ en décembre, janvier, février et mars.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité :

- le montant de la participation des familles pour l'année 2023 à 150 €,
- les modalités de paiement
- et autorisent Monsieur Le Maire à procéder au recrutement de 2 animateurs titulaires du BAFA et 1 enseignante pour participer à ce voyage.

11) Tarifs de location de salles 2023

M. Le Maire donne lecture des divers tarifs proposés, à savoir :

Ancienne Mairie :

- Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	75.00 €	77.00 €	2.67 %
Vin d'honneur	104,00 €	110,00 €	5.77 %
<hr/>			
Location 1 journée	162.00 €	<u>1^{er} avril / 15 octobre</u> 190.00 €	<u>16 octobre/31 mars</u> 290,00 €
Location 2 journées	200.00 €	230.00 €	330,00 €

- Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	75.00 €	77.00 €	2.67 %
Vin d'honneur	147,00 €	150.00 €	2.04 %
<hr/>			
Location 1 journée	255.00 €	<u>1^{er} avril / 15 octobre</u> 280.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 380,00 €
Location 2 journées	350.00 €	380.00 €	480,00 €

Foyer Rural :

- Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	140.00 €	145.00 €	2.11 %
Vin d'honneur	190.00 €	200.00 €	2.56 %
<hr/>			
Location 1 journée	260.00 €	<u>1^{er} avril / 15 octobre</u> 290.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 490.00 €
Location 2 journées	345.00 €	370.00 €	570.00 €
Option WIFI		10,00 €	

- Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	140.00 €	145.00 €	2.11 %
Vin d'honneur	315,00 €	330,00 €	1.54 %
<hr/>			
Location 1 journée	525.00 €	<u>1^{er} avril / 15 octobre</u> 580.00 €	<u>16 octobre / 31 mars</u> 780.00 €
Location 2 journées	630.00 €	660,00 €	860,00 €
Option WIFI		10,00 €	

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
94.00 €	95.00 €	1.06 %

Comme il avait été évoqué à la réunion portant sur le chauffage des bâtiments communaux, il explique qu'il est très difficile de calculer chaque week-end les consommations de gaz lors des locations de salle (salle des fêtes et ancienne mairie).

Une estimation a été faite lors de la dernière location des deux salles.

Le coût des consommations de gaz et d'électricité s'élève à environ 100 euros pour l'ancienne mairie et 200 euros pour la salle des fêtes.

Il propose donc d'augmenter en conséquence les locations des salles pour la période du 16 octobre au 31 mars de ce surcoût de chauffage.

Maxime Lutick prend la parole pour informer les élus que la salle des fêtes est désormais équipée du réseau wifi. Il propose de mettre un forfait wifi de 10 euros par location pour les locataires souhaitant bénéficier de ce service.

Guillaume Massart demande si les prix de salle des communes environnantes sont semblables aux prix pratiqués à Beauvois en Cis.

M. Le Maire indique que les prix pratiqués dans la commune sont inférieurs à ceux des communes environnantes.

David Morais Cardoso indique avoir remarqué qu'il n'y a pas de numéro d'astreinte en cas de problème.

M. Le Maire explique qu'il y a des référents au niveau des salles et qu'à la signature de la convention les locataires sont au courant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 les tarifs proposés par le Maire.

12) Tarifs garderie, concessions de cimetière et colombarium

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 les tarifs proposés par le Maire, à savoir :

Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
2,00 €	2,50 €	25.00 %

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Caveau communal/jour	1.70 €	1.80 €	5.88 %
Exhumation 1 ^{er} corps	58.00 €	60.00 €	3.44 %
Exhumation 2 ^{ème} corps	36.00 €	38.00 €	5.55 %

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	12,90 €	13,00 €	0.77 %
Trentenaire	26.00 €	27,00 €	3.84 %
Cinquantenaire	45.00 €	47.00 €	4.44 %

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon :

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	250.00 €	255.00 €	2.00 %
Etat Moyen	360.00 €	365.00 €	1.38 %
Bon état	500.00 €	510.00 €	2.00 %

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	480.00 €	490.00 €	2.08 %
Etat Moyen	715.00 €	725.00 €	1.40 %
Bon état	960.00 €	970.00 €	1.04 %

Colombarium :

Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	880.00 €	890.00 €	1.13 %
Concession cinquantenaire	1 090.00 €	1 100.00 €	0.92 %

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	500.00 €	510.00	2.00 %
Concession cinquantenaire	730.00 €	740.00	1.37 %

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	345.00 €	350.00	1.45 %
Concession cinquantenaire	580.00 €	590.00	1.72 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023 les tarifs proposés par le Maire.

13) Subventions 2022 aux associations locales

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau ci-dessous :

Association	Point financier	Subventions 2021	Propositions 2022
Amicale <u>Sapeurs Pompiers</u>	+ 4 116,75 €	2 750 €	2700 €
Amicale Jeanne d'Arc	+ 1 458,11 €	1 995 € (3 ans)	0 €
Amicale Laïque	+ 10 755,46 €	2 500 €	2 500 €
UNC – AFN	+ 2 753,00 €	330 €	320 €
Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	+ 7 906,64 €	1 020 €	1 000 €
Sté Colombophile La Défense	+ 3 602,04 €	720 €	700 €
Sté de chasse	+ 1 774,47 €	360 €	350 €
Centre Français de Secourisme	+ 10 928,43 €	450 €	450 €
Club Séniors	+ 146,36 €	4 500,00 €	4 500 €
Harmonie Mutualiste B-F	+ 1 215,00 €	5 000 €	-- €
Les Volants Beauvoisiens	+ 1 014,50 €	180 €	180 €
Union Sportive Beauvois-Fontaine	+ 2 739,62 €	4 000 €	4 000 €
Centre Social l'Escale	228 448,04 €	58 000 €	61 500 €

Aurélie Huet et Virginie Delsarte indiquent qu'elles ne sont pas favorables à verser une subvention à la société de chasse.

Concernant l'Harmonie municipale, M. Le Maire indique ne pas avoir proposé de subvention pour cette année suite à la démission du Président et du Chef de l'harmonie. Il y a également une incertitude sur le devenir de cette association. Il précise que cette subvention est destinée à l'école de musique pour payer les cours de musique.

Le Maire de Fontaine au Pire a tenu le même discours concernant sa subvention communale.

Ce dernier et Yannick Herbet regrettent d'avoir appris ces décisions de démission par un simple courrier sans en avoir été averti préalablement.

Sylvie Vermeil indique que la subvention du club des séniors a baissé suite au covid et qu'elle était supérieure avant le covid.

M. Le Maire indique qu'avant le covid la subvention au club des aînés s'élevait à 5 225€ en 2019.

Il tient à préciser qu'il n'y pas eu d'activité spécifique et qu'aucune sortie n'a été réalisée cette année. Il rajoute qu'aucune assemblée générale ne s'est tenue depuis plusieurs années.

Un après-midi récréatif a eu lieu récemment mais il remarque que très peu d'aînés se sont déplacés pour participer à cette manifestation malgré une forte réclamation de leur part. Il conclut en indiquant qu'il fera le point en cours d'année et que la subvention sera réajustée si nécessaire.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions 2022 de M. Le Maire concernant l'attribution des subventions aux associations locales sauf pour la subvention de la société de Chasse pour laquelle Virginie Delsarte et Aurélie Huet votent contre.

Il est précisé que :

- Didier Jacquemin n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'amicale des sapeurs pompiers
- Gilberte Boittiaux n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'amicale laïque
- Marylise Balestrie et Virginie Delsarte n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'association les volants Bauvoisiens

14) Subventions 2022 aux associations extérieures

Le Conseil Municipal prend connaissance du tableau ci-dessous :

Association	Montant 2021	Propositions 2022
Union Commerciale Caudry – Beauvois	300 €	300 €
Donneurs de sang de Caudry	100 €	100 €
Croix Rouge Française de Caudry	300 €	300 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions 2022 de M. Le Maire concernant l'attribution des subventions aux associations extérieures.

15) Subvention 2022 au Centre Social l'Escale

M. Le Maire explique que le Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale s'est tenu le 24 octobre 2022.

Le compte administratif intermédiaire au 31 octobre 2022 leur a permis d'affiner le montant de leur demande de subvention municipale annuelle.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 61 500€.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité sur ce montant étant précisé que les membres suivants n'ont pas pris part au vote étant membres du Conseil d'Administration du Centre social : Yannick Herbet, Marylise Balestrie, Mickaël Chrétien, Gilberte Boittiaux, Nathalie Guenez, Didier Jacquemin, Sophie Tempez .

16) Rachat de concession de terrain dans le cimetière communal

M. Le Maire indique avoir reçu une demande de Monsieur Didier Jacquemin pour le rachat d'une concession de terrain au cimetière communal.

La part communale de cette concession achetée en 2018 s'élevait à 364€.

Monsieur Jacquemin quitte provisoirement la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur le rachat de concession au prix indiqué.

17) Rachat de concession de terrain dans le cimetière communal

M. Le Maire indique avoir reçu une demande de Madame Marie-Joëlle Vilain pour le rachat d'une concession de terrain au cimetière communal.

La part communale de cette concession achetée en 2003 s'élevait à 167.70€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette transaction et le montant de l'opération.

18) Vente de terrain Rue Pierre et Marie Curie

M. Le Maire rappelle que par délibération 2022/045 du 19 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la vente d'un terrain situé rue Pierre et Marie Curie (Parcelle ZE105) en bout de lotissement entre les parcelles ZE63 et ZE65 d'une superficie de 1 000m² au prix de 31 000 euros (31 €/m²).

Les acquéreurs ont déposé une demande de Certificat d'urbanisme opérationnel au SIVU « Murs Mitoyens » qui a été refusée au motif que « le secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation, le projet allait obérer le principe de déserte interne de l'extension d'urbanisme ».

Un nouveau bornage a été réalisé pour permettre un accès à l'extension future d'urbanisme et respecter les règles du PLU communal.

Le terrain proposé a ainsi vu sa superficie réduite à 738 mètres carrés. Par courrier du 12 novembre 2022, les acquéreurs ont fait part à M. Le Maire d'une nouvelle offre d'achat à 27 000€ hors frais d'agence (36.58 €/m²).

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette nouvelle offre d'achat et autorisent Monsieur Le Maire à signer les documents administratifs afférents à cette vente.

19) Motion de l'Association des Maires de France

M. Le Maire explique que la commune de Beauvois en Cambrésis a été destinataire par l'Association des Maires de France d'une proposition de Motion visant à soutenir les positions de cette Association dans le contexte de crise économique et financière actuelle.

Cette motion qui a été envoyée à l'ensemble des élus, précise diverses propositions de l'Association des Maires de France qui seront transmises à l'Exécutif et à la première Ministre.

Il tient à préciser qu'il y a néanmoins une orientation politique derrière cette motion car elle provient du Sénateur communiste Eric Broquet.

Cette motion doit être envoyée avant le 30 novembre pour être présentée à l'exécutif et à la 1^{ère} Ministre.

Il s'agit d'indiquer et d'alerter le Gouvernement sur les difficultés financières actuelles et à venir des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité cette motion proposée.

Question complémentaire : Mode de contribution aux charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot

M. Le Maire indique que le Comité Syndical du SIAT du Val du Riot a déterminé pour l'année 2023 le mode de contribution de chacune des communes membres, à savoir :

- mise en recouvrement d'un produit fiscal pour Beauvois en Cambrésis
- participation directe pour Caudry

Les membres du Conseil Municipal se prononcent à l'unanimité pour la mise en recouvrement de cette contribution par un produit fiscal.

Informations diverses

1. Envoie des Convocations de Conseil Municipal de manière dématérialisée :

M. Le Maire indique que l'article **L2121-10** du Code Général des Collectivités territoriales dispose :

Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

L'ensemble des élus est favorable à cet envoi par mail.

2. Tarif API des repas de cantine scolaire :

M. Le Maire indique qu'il a reçu un courrier du 20 juin 2022 par la Société API. Cette dernière l'a informé que les tarifs des repas n'augmenteront pas au 1^{er} septembre 2022.

Ils ont été conscients de l'effort que la commune a consenti lors de la mise en œuvre de la loi égalim au 1^{er} janvier 2022.

3. Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

M. Le Maire explique que le décret N°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours dispose qu'il appartient aux maires de désigner ce correspondant au sein de leur Conseil Municipal dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret.

Il a ainsi désigné M. Didier Jacquemin comme correspondant pour la commune de Beauvois en Cambrésis.

Philippe Crombois souhaite avoir des informations sur le devenir du site LESTRA et la vente du terrain.

M. Le Maire indique que la société TAGERIM n'a plus donné suite concernant le projet de béguinage. Il précise que les services communaux sont en relation avec la société Evidence Habitat qui a un projet pour le site. Ce projet est en cours de précision.

Le notaire chargé de la vente est en attente du projet final pour finaliser les documents actant la vente au profit de ce promoteur.

Philippe Crombois souhaite voir le projet quand il sera proposé à la commune.

M. Le Maire précise que le projet sera dévoilé à l'ensemble des élus dès qu'il en aura connaissance.

David Morais Cardoso demande des précisions sur l'entretien de ce terrain qui est actuellement en friche.

M. Le Maire précise que la CA2C ne peut pas intervenir avec leurs machines car le terrain est plein de caillasse.

Sylvie Vermeil demande où en est le dossier de la salle des fêtes.

M. Le Maire précise qu'une demande de dérogation a été envoyée pour obtenir l'avis favorable en Sous-Préfecture il y a 2 mois. Les services administratifs sont en attente d'un retour de la commission de sécurité qui devrait délivrer un avis favorable.

Guillaume Massart demande s'il est possible de retourner le bâti de porte au niveau du lieu de stockage des chaises de la salle des fêtes.

Didier Jacquemin lui indique que c'est impossible au regard de la réglementation car il faut pousser les portes pour rentrer dans un local.

Sylvie Vermeil demande s'il y a une fête d'école en fin d'année.

Gilberte Boittiaux précise que l'arbre de Noël aura lieu le 13 décembre à 17h30.

Guillaume Massart demande si la prime vélo électrique est toujours d'actualité.

M. Le Maire répond que cette prime est toujours valable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Yannick HERBET

Maxime LUTICK

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Yannick HERBET, and the signature on the right is for Maxime LUTICK. Both signatures are written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE de BEAUVOIS en CAMBRÉSIS' and '(Nord)' at the bottom. There are two small stars on either side of the word '(Nord)'. The signatures are somewhat stylized and overlap the seal.